

*Nations Unies*  
**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**

**QUARANTE-DEUXIÈME SESSION**

*Documents officiels\**



CINQUIÈME COMMISSION  
2e séance  
tenue le  
mercredi 23 septembre 1987  
à 10 heures  
New York

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 2e SEANCE**

Président : M. AMNEUS (Suède)

Président du Comité consultatif pour les questions administratives  
et budgétaires : M. MSELLE

**SOMMAIRE**

**DECLARATION DU PRESIDENT**

**ELECTION DU BUREAU**

**ORGANISATION DES TRAVAUX**

\*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureaux DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE  
A/C.5/42/SR.2  
2 octobre 1987  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 10 h 20.

DECLARATION DU PRESIDENT

1. Le PRESIDENT souhaite la bienvenue aux nouveaux et aux anciens membres de la Commission, aux délégations des missions d'observation et aux représentants du Secrétariat, des syndicats et des associations du personnel. Il se félicite également de la présence de représentants des institutions spécialisées, car un grand nombre des décisions que prend la Commission ont des répercussions à l'échelle du système.
  2. La Commission a pour tâche de veiller à ce que l'Organisation dispose des ressources nécessaires pour exécuter ses programmes et à ce que le Secrétariat et les Etats Membres travaillent ensemble dans l'harmonie. Y parvenir dans des conditions normales tiendrait déjà de l'exploit. Y réussir alors que les mécanismes intergouvernementaux de l'Organisation sont en cours de révision, que le Secrétariat est en période de transition, qu'on est en train de réviser le processus budgétaire et que le financement est encore incertain, sera une véritable gageure. La Commission doit trouver un terrain d'entente entre ses membres par le débat et les consultations, et prendre des décisions appropriées sur cette base. L'objectif du Président est de représenter l'ensemble de la Commission et d'aider à dégager ce terrain d'entente en coopération étroite avec les Vice-Présidents et le Rapporteur.
- ELECTION DU BUREAU
3. Le PRESIDENT appelle l'attention de la Commission sur l'article 103 du règlement intérieur relatif à l'élection du bureau.
  4. M. VAHER (Canada) propose la candidature de M. Murray (Trinité-et-Tobago) au poste de vice-président.
  5. M. MONTHE (Cameroun) propose la candidature de M. Singh (Fidji) au poste de vice-président.
  6. Le PRESIDENT dit que puisqu'il n'y a que deux candidatures pour les deux postes de vice-président, il considérera que la Commission souhaite éviter un vote au scrutin secret.
  7. M. Murray (Trinité-et-Tobago) et M. Singh (Fidji) sont élus vice-présidents par acclamation.
  8. M. PRODJOWARSITO (Indonésie) propose la candidature de M. Aboly-Bi-Kouassi (Côte d'Ivoire) au poste de rapporteur.
  9. Le PRESIDENT dit qu'en l'absence d'autres candidatures, il considérera que la Commission souhaite éviter de voter au scrutin secret.
  10. M. Aboly-Bi-Kouassi (Côte d'Ivoire) est élu rapporteur par acclamation.

11. M. FONTAINE ORTIZ (Cuba), prenant, en vertu de l'article 110 du règlement intérieur, la parole en tant qu'ancien Président de la Commission, exprime, au nom de toutes les délégations, ses sincères félicitations au Président et aux autres membres du bureau à l'occasion de leur élection. Il souhaite également la bienvenue au Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion, au Sous-Secrétaire général à la gestion des ressources humaines et au Sous-Secrétaire général à la planification des programmes, au budget et aux finances et Contrôleur, qui pour la première fois depuis leur nomination à ces postes travailleront avec la Commission, ainsi qu'au nouveau Secrétaire de la Commission. Les travaux de la Commission au cours de la quarante-deuxième session, notamment en ce qui concerne les points 41, 43, 115, 116, 121 et 122 de l'ordre du jour, auront une grande importance; M. Fontaine Ortiz assure les membres du bureau de la Commission que la délégation cubaine leur apportera tout son appui.

12. Le PRESIDENT remercie le représentant de Cuba et invite toutes les délégations à respecter l'article 110 afin d'utiliser au mieux le temps dont dispose la Commission.

#### Présentation de fonctionnaires

13. Le PRESIDENT présente tous les fonctionnaires, attachés de presse et le personnel affecté au service des conférences du Secrétariat qui assisteront la Commission dans ses travaux tout au long de la session.

#### ORGANISATION DES TRAVAUX (A/C.5/42/6; A/C.5/42/L.1)

14. Le PRESIDENT appelle l'attention de la Commission sur le document A/C.5/42/6 où figurent les points de l'ordre du jour qui ont été renvoyés à la Cinquième Commission, et sur certaines recommandations du bureau exposées dans la section II du document A/42/250. Il insiste sur la recommandation 3 a) du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (Groupe des Dix-Huit) relative à la nécessité d'utiliser intégralement les services disponibles. Il a également l'intention d'observer strictement les recommandations relatives à l'horaire des séances (par. 7 et 8). Dans cet esprit, il demande instamment à toutes les délégations de faire preuve de ponctualité. Les statistiques relatives aux réunions de la Commission indiquent une amélioration de 75 % de l'utilisation des ressources mises à la disposition de la Commission lors de la quarante et unième session. La Commission souhaitera certainement faire aussi bien, voire mieux, à la session en cours.

15. Se référant aux dispositions relatives aux explications de vote et au droit de réponse (par. 12), le Président dit que la Commission devrait continuer à indiquer dans ses rapports à l'Assemblée plénière le nom des pays qui ont expliqué leur vote. En ce qui concerne les questions se rapportant au budget-programme (par. 17), le Président souligne que la date limite obligatoire pour la présentation à la Cinquième Commission de tous les projets de résolution ayant des incidences financières est le 1er décembre. Si l'Assemblée générale décide

(Le Président)

d'écourter la session, cette date sera modifiée en conséquence. La Cinquième Commission devrait envisager d'accepter sans débat les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires relatives aux incidences financières des projets de résolution jusqu'à une concurrence de 25 000 dollars pour un même point de l'ordre du jour. Le Président appelle également l'attention de la Commission sur la décision 34/401 de l'Assemblée générale relative à la rationalisation des procédures et de l'organisation de l'Assemblée générale, et plus particulièrement sur les paragraphes 13, 14, 16 et 21.

16. Enfin, il propose que le Rapporteur soit autorisé à faire rapport directement à l'Assemblée générale sur tous les points examinés, sauf lorsque la Commission décide d'inclure dans son rapport un résumé des débats.

17. Le PRESIDENT déclare que s'il n'y a pas d'objection, il considérera que la Commission souhaite procéder de la sorte.

18. Il en est ainsi décidé.

19. Le PRESIDENT appelle l'attention de la Commission sur le programme de travail préliminaire pour la session en cours, qui a été distribué officiellement. En l'élaborant, on a tenu compte de la disponibilité de la documentation, de la disponibilité des présidents des organes subsidiaires et de la répartition de la charge de travail tout au long de la session. Le Président invite également la Commission à examiner le document A/C.5/42/L.1 sur l'état d'avancement de la documentation de la Cinquième Commission. On prévoit que le volume de travail sera important, car l'année 1987 étant une année du budget, c'est également en un sens une "année du personnel". Il est à espérer que le Comité du programme et de la coordination fera, durant la reprise actuelle de sa session, des recommandations qui faciliteront les travaux de la Cinquième Commission.

20. L'Assemblée générale a décidé que les points 41 et 43 de l'ordre du jour seraient renvoyés à la Cinquième Commission, "étant entendu qu'[ils] seraient examinés ensemble" (A/42/250, par. 29). Cette décision semble être conforme à l'approche adoptée par les délégations à la trente-septième session ordinaire du Comité du programme et de la coordination et à la reprise de cette session, ainsi qu'à la manière dont ces deux points sont traités par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans le document A/42/7.

21. M. HARAN (Israël) demande pourquoi, puisqu'on prévoit un volume de travail important, il faut attendre le 2 octobre pour convoquer la prochaine séance de la Commission.

22. Le PRESIDENT explique que le Comité du programme et de la coordination se réunira jusqu'au 25 septembre et que le Comité consultatif est encore en train d'examiner des questions qui seront probablement soulevées au début de la session. Comme la documentation concernant les trois questions sur lesquelles la Commission se penchera en premier lieu est dans l'ensemble déjà prête, les délégations doivent disposer de suffisamment de temps pour étudier et digérer les documents pertinents

(Le Président)

une fois terminées les séances du Comité du programme et de la coordination. Il devrait ainsi être possible d'ouvrir le débat tout de suite après la présentation de ces points.

23. M. ODUYEMI (Nigéria) demande comment il faut entendre la mention figurant dans le document A/C.5/42/6 que les points 41 et 43 de l'ordre du jour ont été renvoyés à la Cinquième Commission "étant entendu qu'une telle décision ne devrait nullement préjuger la façon dont ils seraient examinés à l'avenir".

24. M. LADJOUZI (Algérie), tout en approuvant le programme de travail préliminaire, appelle l'attention sur la nécessité d'éviter de faire coïncider les séances des groupes de travail, compte tenu des problèmes que pose à certaines délégations la participation à plusieurs de ces séances à la fois.

25. Le PRESIDENT assure le représentant de l'Algérie que le maximum sera fait pour répondre au souhait de sa délégation.

26. M. MUDHO (Kenya) demande comment il faut entendre le mot "réformes", utilisé dans le programme de travail préliminaire comme intitulé abrégé pour le point 41 de l'ordre du jour, et les mots "réforme et renouveau" qui figurent dans le titre du document A/42/234 portant sur le même point.

27. Le PRESIDENT, répondant au représentant du Nigéria, dit que les précisions concernant l'examen des points 41 et 43 de l'ordre du jour sont exposées dans les paragraphes 29 et 38 du document A/42/250. Le Président a déjà tenté, dans ses remarques liminaires, d'interpréter la décision relative à l'examen simultané de ces questions. En ce qui concerne la mention "étant entendu qu'une telle décision ne devrait nullement préjuger la façon dont ils seraient examinés à l'avenir", il demandera des éclaircissements au Président de l'Assemblée générale.

28. Le Président comprend le souci du représentant du Kenya. Le mot "réformes", tel qu'il figure dans le programme de travail préliminaire, sert de mot vedette et recouvre plusieurs notions. Quant aux mots "réforme et renouveau", ils figurent à l'origine dans le titre du rapport intérimaire du Secrétaire général sur l'application de la résolution 41/213 (A/42/234). Le mot "réforme" a probablement été employé pour attirer l'attention sur l'application de cette résolution, et ne doit pas être pris trop littéralement. Officiellement, la Commission peut toujours s'en tenir à l'intitulé du point de l'ordre du jour tel qu'il apparaît dans les documents officiels.

29. M. MUDHO (Kenya) dit qu'il comprend l'explication donnée par le Président, mais qu'il importe à son avis de rester aussi fidèle que possible à l'intitulé du point de l'ordre du jour. L'expérience a montré que l'invention de nouveaux termes menait souvent à confusion. En ce qui concerne la question posée par le représentant du Nigéria, la délégation kényenne comprend que les points 41 et 43 de l'ordre du jour ont été renvoyés à la Commission - comme d'ailleurs chacun des autres points - sous réserve des éclaircissements que pourrait apporter le Président de l'Assemblée générale, et que ces points peuvent donc être examinés conformément au mandat de la Commission sans restriction aucune.

(Le Président)

30. Le PRESIDENT dit que, personnellement, il souscrit à cette interprétation. Il pense que le Président de l'Assemblée générale confirmera que la disposition en question ne concerne que l'examen des deux points une fois qu'ils auront fait l'objet d'un débat à la Cinquième Commission.

31. Pour M. KAZAMBE (Zambie), le fait que le Président ait présenté toutes les personnes qui participent aux travaux de la Commission est à la fois unique et encourageant. En ce qui concerne les préoccupations exprimées par le représentant du Kenya sur le point 41 de l'ordre du jour, M. Kazambe estime qu'il faudrait supprimer le mot "réformes" dans le programme de travail préliminaire; par contre il est clair, pour ce qui est du document A/42/234, que les mots "réforme et renouveau" doivent être compris dans le contexte de l'application de la résolution 41/213.

32. Le PRESIDENT propose d'éliminer le mot "réformes" dans l'intitulé abrégé du point 41 de l'ordre du jour qui figure dans le programme de travail préliminaire.

La séance est levée à 11 h 50.